

L'ÉVALUATION CONTINGENTE : LES VALEURS ONT-ELLES UN PRIX ?

Jacques Weber

Economiste et anthropologue au CIRAD
Directeur de l'Institut français de la Biodiversité

Résumé :

Les évaluations contingentes sont utilisées pour conférer un prix à des éléments et fonctions d'écosystèmes hors marché. Elles recueillent par enquête des « consentements à payer et à recevoir ». Après en avoir rappelé les bases théoriques et épistémologiques, ces méthodes sont présentées et illustrées par un cas. La démarche est critiquée d'un double point de vue : parce qu'elle tend à créer les « valeurs » qu'elle prétend mesurer et parce qu'elle résulte d'une conception étroitement utilitariste du monde dans laquelle la monnaie est érigée en étalon universel des valeurs. Il est rappelé que les valeurs n'ont pas de prix et que les choix peuvent être débattus démocratiquement, sans recours obligé à la monnaie.

Summary :

Contingent valuation method (CVM) aims at providing a monetary value to elements and functions of ecosystems which have no market price. Surveys are used in order to collect « willingness to pay or to accept ». The theoretical and epistemological basis of this method are exposed and illustrated with a case study. The method is criticised because it tends to create the « values » it is assumed to reveal. The method is based on a narrow utilitarian view of the world in which money is taken as the universal reference of the values. It is recalled that values, actually have no price and that choices may be discussed using democratic procedures and not necessarily with a monetary reference.

MOTS CLES : évaluation contingente, agriculture, valeurs, économie, anthropologie, multifonctionnalité.

KEYWORDS : Contingent Valuation Method, agriculture, values, economics, anthropology

La mise en péril des subventions agricoles par les négociations au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce et par l'évolution de la construction européenne, ont conduit à proposer une autre approche de l'agriculture qui reposerait sur la prise en compte de sa « multifonctionnalité ». L'agriculture, outre la fourniture de marchandises, serait constructrice et gardienne de paysages, procurerait des « aménités » non reconnues par le marché. La nécessité de « justifier » le maintien des subventions ou de les accroître conduit à rechercher des méthodes permettant d'en fournir la valeur économique, le prix. Ces méthodes relevant de l'analyse coûts bénéfiques peuvent servir à « justifier » des choix de politique agricole.

L'économie de l'environnement a développé le concept de « valeur économique totale d'un écosystème » qui repose sur deux types de mesures. La première concerne les éléments fournis par la nature qui ont un marché sur lequel il est possible de relever des prix ou bien qui ont des substituts marchands à des prix observables. La seconde résulte de la volonté de donner une mesure monétaire à des objets et des fonctions de l'écosystème n'ayant pas de marché : une espèce rare, un paysage, une fonction de recyclage, une fonction récréative, par exemple. Ne disposant pas de prix observables, l'évaluateur construit des marchés fictifs en demandant à un échantillon de personnes leur consentement à payer pour protéger le produit ou la fonction, et son consentement à recevoir pour accepter la disparition du produit, ou de la fonction appelés respectivement « bien » ou « actif » et « service ».

L'obtention d'une valeur économique par questionnaire est connue sous le nom d'évaluation contingente. La première partie de ce texte en présentera les bases conceptuelles et méthodologiques qui seront illustrées par une étude de cas. Dans une seconde partie, nous discuterons les fondements épistémologiques et idéologiques de la démarche et la place qu'il convient de lui accorder dans un processus de décision.

LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS NON MARCHANDS DE LA NATURE : ELEMENTS ET PROCESSUS

La démarche d'évaluation économique totale s'inscrit dans le cadre du courant de la science économique appelée « économie du bien-être ». Pour ce courant, le marché est un parfait révélateur des préférences, quelles qu'elles soient : ces préférences sont exprimées par des consentements à payer et à recevoir, dont l'égalisation fournit, en principe, le prix de marché. Ainsi parle-t-on des « actifs naturels » : les actifs étant l'ensemble des biens que possède une entreprise, la métaphore de la nature comme agent économique est patente.

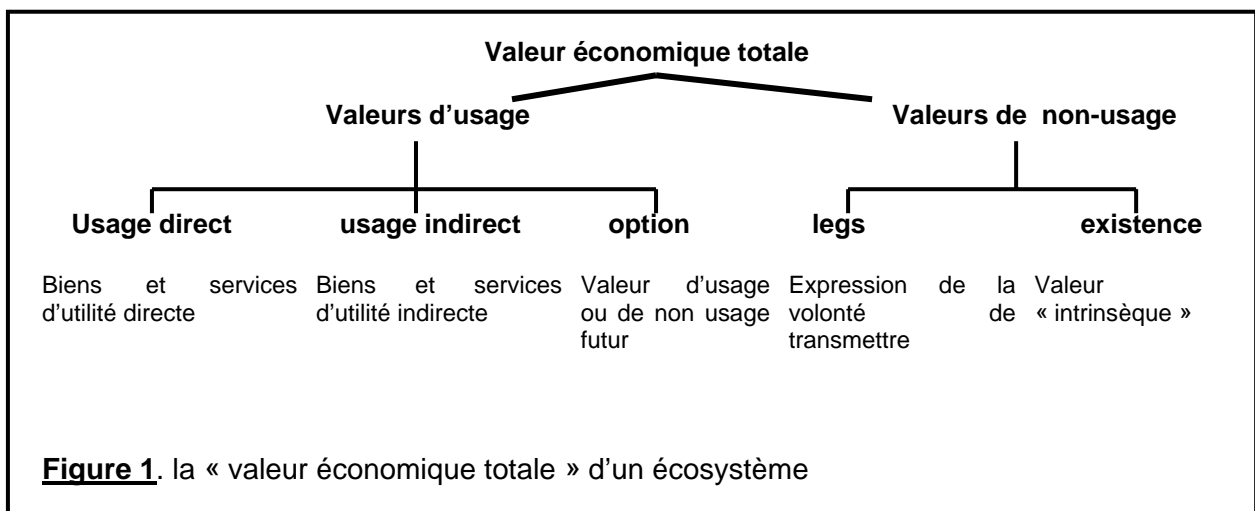
L'économie du bien-être est une branche de l'économie néoclassique. Elle est « individualiste méthodologique » en ce que l'agent économique individuel est une parcelle du tout social, ce qui permet de considérer l'intérêt collectif comme étant la somme des intérêts individuels.

Identifier des « valeurs » : la démarche d'évaluation économique totale

L'évaluation économique totale d'un écosystème est tributaire de la typologie des « biens et services » qu'il est réputé fournir. La définition la plus courante de cette valeur économique totale est celle proposée par Pearce et Turner en 1990 :

Valeur économique totale = valeur d'usage réel + valeur d'option + valeur d'existence.

En 1992, Munasinghe a proposé une décomposition de cette valeur, aujourd'hui reprise par la quasi totalité des évaluateurs.



Les valeurs d'usage sont relativement aisées à mesurer et ne posent pas de problème épistémologique. La valeur d'usage direct résulte de l'utilisation du milieu à des fins de production ou de consommation. Cette consommation peut être liée à l'extraction dans le milieu, comme des matériaux de construction inertes ou vivants, dont le prix des équivalents sur le marché permet d'approcher la valeur économique. Il est également possible de « consommer » un milieu sans prélèvement, par des activités récréatives n'ayant pas de prix : des méthodes indirectes, telles que prix hédoniques ou coûts de transports seront utilisées.

La valeur d'option permet d'introduire le temps dans l'évaluation et la décision. En 1962, Friedman soutient que le Séquoia National Park doit être fermé dès lors que la somme des bénéfices annuels tirés de la visite du parc deviendrait inférieure au coût de son ouverture. En 1964, Weisbrod réfute Friedman en considérant que le parc peut être maintenu ouvert dans la perspective de bénéfices futurs, lesquels constituent une valeur d'option. Cette valeur d'option et la variation de surplus qui en résulte peuvent être obtenues par enquête. Dans le cas des ressources génétiques, l'évolution passée des découvertes

renseigne sur la probabilité de découvertes à venir dans le type d'écosystème étudié. La valeur d'option d'un écosystème peut être positive, négative ou indéterminée si elle doit être évaluée dans un contexte incertain.

Les « valeurs de non-usage » sont censées correspondre à une perception non utilitariste de la nature. Bien que non utilitaires, ces valeurs seront évaluées à l'aide du référent monétaire au prétexte que les humains accordent aussi une valeur au fait de savoir qu'une ressource existe, même s'ils ne l'utiliseront jamais directement. Ces valeurs selon Lescuyer (2000 :88) sont aussi constituées par « *les bénéfices que va tirer un agent du maintien dans le temps de la disponibilité d'un bien, sans que celui-ci soit destiné à être utilisé* ». La valeur de legs, comme son nom l'indique, est liée au souhait des agents de transmettre l'objet environnemental à leurs descendants. La valeur d'existence est attachée au seul fait que l'objet environnemental existe et indépendamment de tout intérêt pour les humains. Pour approcher de telles « valeurs », il est nécessaire de procéder par évaluation contingente.

La « valeur économique totale » est obtenue par agrégation des valeurs partielles, pour un agent donné tandis que la préférence collective est estimée à la somme des préférences individuelles. En fait, ce que l'on cherche à mesurer n'est pas la valeur économique d'un élément d'environnement ou d'un écosystème, mais les variations de « bien-être » engendrées par une variation de la qualité et de la disponibilité de biens et de services environnementaux.

Mesurer la variation du Surplus

Le concept central à l'analyse est celui de « surplus », du consommateur et du producteur. Lorsque vous achetez un bien, la différence entre le prix payé et celui que vous auriez été prêt à déboursier constitue votre « surplus » en tant que consommateur. Pour un consommateur, le consentement à payer est donc constitué du prix de marché augmenté du surplus du consommateur. Pour un producteur, le consentement à payer est égal au prix de marché, c'est à dire aux coûts de production augmentés du surplus du producteur.

La démarche d'évaluation économique repose sur la mesure de la variation du surplus du consommateur et du producteur : le surplus correspond à la quantité de bien-être

perdu par l'agent en cas de disparition de l'élément environnemental¹. Eviter cette disparition est donc censé préserver ce surplus. Lorsqu'il est demandé à quelqu'un son consentement à payer pour protéger un paysage, sa réponse est assimilée à la variation de surplus de cette personne en cas de dégradation du paysage².

Plusieurs méthodes de mesure des variations de surplus sont utilisées :

- l'observation des fonctions de production, la productivité étant un indicateur de dégradation des milieux : sa diminution est assimilée à une variation négative du surplus.
- l'estimation des dépenses de protection,
- la méthode des coûts de transports qui utilise l'ensemble des dépenses consenties pour se rendre en un lieu protégé comme appréciation de la valeur accordée à ce lieu par le visiteur,
- la méthode des « prix hédonistes » qui observe les variations de prix à des distances variables du lieu que l'on cherche à protéger. Dans un immeuble dont certains appartements donnent sur une rue et d'autres ont vue sur un parc, la différence de prix des appartements, ou des locations, renseigne sur la valeur du parc ; la différence de prix d'une boisson entre les Champs Elysées et quelques rues plus loin exprime la « valeur hédoniste » de la plus belle avenue du monde.
- Enfin, la méthode d'évaluation contingente, qui retiendra notre attention³.

L'évaluation contingente

L'évaluation contingente est utilisée pour conférer une valeur monétaire à des éléments ou des processus environnementaux alors même qu'ils n'en ont pas. Soit une espèce endémique rare, risquant de disparaître du fait d'aménagements. Que l'espèce soit d'une « valeur inestimable » ne permet pas de convaincre les autorités de privilégier sa conservation par rapport à la poursuite des travaux. Pour obtenir une valeur économique susceptible d'être comparée aux bénéfices attendus de l'aménagement, l'économiste crée un marché fictif basé sur les consentements à payer et à recevoir exprimés par des personnes répondant à un questionnaire. La somme des consentements individuels à payer

¹ Pour aller plus loin voir Désaigues et Point, 1993.

² A l'attention du lecteur que surprendrait la démarche, il convient d'expliquer que la science économique se voue à la comparaison plus qu'à la mesure. Comparaison de coûts et de bénéfices ; comparaison de plaisirs et de peines. Entre deux maux, quel est le moindre ? entre deux plaisirs, quel est le plus grand ? de quel sacrifice dois-je payer ce plaisir ? Ainsi raisonne la discipline, en arrière plan de formalismes très élaborés.

³ Notons ici que les différentes méthodes mesurant des choses hétérogènes, la légitimité d'en faire la somme n'est pas évidente.

ou recevoir est ensuite extrapolée à une population plus vaste, en fonction de l'étendue du bien environnemental et de l'objectif poursuivi par l'évaluation.

Une information détaillée sur les conditions du marché fictif est fournie aux enquêtés. Il convient que les enquêtés soient placés avec autant de réalisme que possible dans les conditions d'un marché réel, et qu'ils réagissent bien comme s'ils devaient réellement payer ou accepter d'être payés.

La littérature spécialisée fait grand cas de la différence importante que l'on observe entre consentements à payer et consentements à recevoir et qui peuvent atteindre ou dépasser 100%. Certains auteurs avancent que le consentement à recevoir met en jeu le sentiment de propriété que l'enquêté ressent à l'égard du bien pour la destruction duquel on entend le payer, ce qui ne serait pas le cas pour le consentement à payer. Nous ne nous étendrons pas sur ce point. L'inégalité entre les deux grandeurs met quelque peu en danger un marché fictif sur lequel demande (consentement à payer) et offre (consentement à recevoir) ne se rencontrent pas.

La littérature fait également grand cas des consentements à payer nuls. Elle développe une typologie des biais dans l'évaluation : l'enquêté se met-il bien dans une situation de marché ? Intériorise-t-il la contrainte budgétaire ? Met-il bien en jeu tous les attributs de l'élément ou de la fonction environnementale qu'il s'agit d'évaluer ? L'enquêteur influence-t-il les réponses ? Les réponses nulles sont examinées avec attention. Elles sont attribuées à des biais multiples mais il n'est pas envisagé, à ma connaissance, que l'enquêté puisse refuser le principe même de la mise en prix de la nature.

S'agissant de multifonctionnalité, le recours à des évaluations contingentes a semblé « naturel » pour justifier un accroissement éventuel de subventions aux agriculteurs pour rémunérer la prise en charge par ceux-ci de fonctions autres que productives : entretien des écosystèmes cultivés et des paysages agricoles notamment.

La nature même de l'évaluation explique sa contingence : les protocoles d'enquête ne sont reproductibles ni dans l'espace ni dans le temps et les résultats de deux enquêtes en un lieu ou de la même enquête à deux moments différents ne sont pas susceptibles de comparaison.

Un exemple d'évaluation contingente (LERECO, 1994)

En 1994, le LERECO (Inra Nantes) concevait une enquête auprès des habitants de Loire Atlantique, portant sur « *la valorisation des paysages agricoles* ». Le cas est intéressant dans la mesure où il s'agissait déjà de multifonctionnalité de l'agriculture.

Le questionnaire est de qualité et correspond à la norme des questionnaires d'évaluation contingente. La page 1 décrit l'habitat de l'enquêté et ses relations avec la campagne. La page 2 interroge sur les loisirs à la campagne, les préférences pour certains paysages et ce qui plaît le plus dans un paysage agricole. La page 3 concerne la conservation des paysages agricoles et l'occupation des territoires. Il est expliqué que les agriculteurs remplissent d'autres fonctions qu'économiques et que le soutien dont ils bénéficient est indispensable et doit être poursuivi « *pour maintenir la qualité actuelle des paysages agricoles en évitant leur dégradation et leur disparition* ». Puis il est demandé si l'enquêté est sensible à l'environnement agricole et s'il est favorable au maintien ou à l'augmentation des aides.

La page 4 présente deux photos, C et D. La légende de la photo D nous dit : « *abandon et non entretien d'une parcelle entraînant la dégradation du paysage et la disparition totale du bocage* ». L'image est celle d'une friche partielle, apparemment photographiée en hiver. La légende de la photo D, prise en fin de printemps, semble-t-il, est la suivante : « *présence agricole qui assure une occupation du territoire et un entretien des paysages* ». Les légendes sont contestables en ce qu'elles ne se contentent pas de décrire, mais qualifient ce qui est montré. L'amoureux de la nature serait en droit de préférer la friche à l'espace cultivé, parce qu'elle permet une plus grande biodiversité, qu'elle reçoit moins d'engrais et de pesticides etc.⁴. Le ciel gris hivernal, et l'horizon haut de la photo C s'opposent au ciel bleu, l'horizon bas et les fleurs de la photo D, cette opposition visuelle renforçant les commentaires. La page 5 explique que la suppression des aides entraînerait la disparition « *d'un nombre important d'agriculteurs dans les 10 années à venir* » entraînant la dégradation des paysages (photo C). Par contre, un « *soutien adapté* » permettrait le maintien de « *au moins 500 000 agriculteurs* », lesquels entretiendraient le paysage de qualité (photo D). Les commentaires précédant la demande de consentement à payer proposent une représentation du monde, et tendent à créer les « valeurs » que l'enquête est supposée révéler.

⁴ Une personne à qui je montrais le questionnaire estimait que la restauration des bocages devrait être financé sur la paye ou la retraite des inventeurs du remembrement de l'agriculture intensive. Mes propres souvenirs d'écolier me font revoir l'instituteur vantant les mérites de la disparition de toutes ces haies qui empêchent le tracteur de passer et le progrès de triompher.

Les deux pages suivantes confirment cette hypothèse. L'information de la page 7 du questionnaire présente le paysage C comme équivalente à un bocage « *dégradé* », dont une part importante a « *disparu* ». Le bocage est désigné comme paysage « *traditionnel* » de l'Ouest de la France. Ceci sert d'information préalable au recueil du consentement à payer « *en plus* » de ce qui se fait déjà, pour améliorer la qualité des paysages et reconstruire les bocages dégradés. La photo montre une plaine de culture sans obstacle au passage du tracteur. La légende parle de « *disparition* » des haies et de « *risques plus élevés* » de pollution des sols et des eaux. Pour l'anthropologue, il s'agit là d'informations qui orientent le jugement de l'enquêté, lui indiquant ce qui est bien ou mal. Elle désigne en substance le paysage ouvert comme une perte de patrimoine, une perte de traditions, un accroissement de risques, pour conclure par « combien payez-vous pour que cela aille mieux ? ».

La seconde information fait état d'un programme expérimental de restauration des bocages, illustré par la photo D. La légende est neutre et descriptive, contrairement à celle de la photo C. La note d'information correspondante est également neutre, se contentant de signaler l'existence de moyens permettant la réversibilité du paysage, et d'aides aux agriculteurs pour replanter des haies. La neutralité de l'information et de la légende de la photo D est d'autant plus perceptibles que l'information et la légende précédentes sont orientées.

Il faut souligner que ce questionnaire est parmi ce qui se fait de mieux en matière d'évaluation contingente et que les auteurs sont d'excellents professionnels. En dépit de cela, le questionnaire est illustratif de la question posée par Marc Willinger (Willinger, 1997) : les « valeurs » que mesure l'évaluation contingente ne sont-elles pas créées par cette évaluation ? En commentant les photos au lieu de simplement les décrire, en fournissant une information indiquant à l'enquêté les références du bien et du mal, en lui présentant l'évolution du paysage sur le mode de la « disparition » (des haies, des traditions...) et de la « dégradation », le questionnaire oriente fortement l'esprit de l'enquêté. Par-delà sa qualité, ce questionnaire, comme tous ceux qu'il m'a été donné de regarder, est proche du marketing : s'agit-il d'évaluer les consentements à payer ou de vendre l'idée de la restauration et d'une aide accrue aux agriculteurs ? S'agit-il d'évaluer, ou de justifier ?

ÉVALUER OU JUSTIFIER : EVALUATION ET DECISION

La construction des évaluations contingentes fait appel à des notions dont la neutralité idéologique n'est pas évidente. Faisant de la nature un agent économique, elle l'invite à la table de décision pour une discussion sur des bases monétaires. Assimilant les valeurs à des prix, elle institue la monnaie comme référent universel.

« Biens et services rendus par les écosystèmes »

Economistes, écologues et agronomes semblent trouver naturel de parler de « biens et services rendus par la nature ». Il faut, bien sur, comprendre par là les éléments et processus environnementaux dont nous (humains) sommes tributaires et qu'il nous faudrait trouver sur le marché si nous n'en disposons pas naturellement. La valeur économique de ces biens et services, par nature non-marchands, revient à approcher le prix qu'il faudrait payer si la nature ne les rendait disponibles. Il s'agit bien d'un calcul de variation du surplus, comme défini précédemment. Costanza et ses collègues (Costanza et al. 1998) ont ainsi publié « la valeur des services rendus par les écosystèmes et du capital naturel du monde ».

Pour autant, une espèce rare, un paysage, n'étant pas l'objet d'une demande, ne sont pas « rares » au sens économique du terme, même s'ils sont uniques au monde. Un produit devient un « bien » lorsqu'il donne lieu à une demande donc, lorsqu'il devient marchand. Une fonction d'écosystème devient « service » lorsqu'elle donne lieu à échange marchand. Parler de « biens et services fournis par la nature » est une métaphore qui fait de la nature un agent économique ayant boutique où acquérir des biens et des services contre espèces sonnantes et trébuchantes. Nous sommes dans une démarche utilitariste : la nature ne s'évalue qu'en fonction de ce qu'elle procure aux humains, directement ou non, de façon marchande ou non. Dans cette conception, les écosystèmes sont à l'origine de fonctions utiles, telles que la fourniture de choses, la fonction de régulation, et des fonctions culturelles. Le glissement sémantique, qui fait de la nature un agent économique n'est pas anodin. Il entérine la séparation nature - culture : de plus en plus de scientifiques remettent en cause cette opposition, considérant que les humains font partie de l'écosystème dans lequel ils vivent (Latour, 1991 ; Barbault 2002).

Valeurs et prix : le rôle de la monnaie

L'économiste et l'anthropologue s'affrontent sur le terrain des valeurs. Pour l'économiste, du moins pour certains économistes, le prix d'un bien est un indicateur de sa valeur. Pour d'autres, et pour les anthropologues, la valeur d'un bien, d'un être, d'un paysage n'est pas mesurable par une confrontation d'offre et de demande. Le prix d'une œuvre d'art ne dit pas sa valeur. Le prix est instantané, contingent, quand la valeur de la Joconde est atemporelle. Le prix peut être influencé par toute autre chose que la qualité de l'œuvre : situation politique, état de la bourse entre autres.

Pour les anthropologues, les Valeurs sont les catégories d'une prodigieuse typologie, d'une cosmogonie propre à chaque culture, qui dit ce qui est bien ou mal, propre ou sale, sacré ou profane, consommable ou non, beau ou laid. Le système de Valeurs d'une société est son système de classement de l'univers, du monde, des choses, des êtres et des relations entre les êtres et les choses. Cette grandiose typologie, propre à chaque culture, constitue le système de référence du regard et des attitudes des individus et des groupes de cette société. L'honnêteté, l'honneur, la fidélité, la patrie, la compassion, ainsi que le drapeau ou la constitution, constituent des Valeurs au sens des anthropologues. Or ***ces Valeurs ne se vendent pas, ne se donnent pas, ne se prêtent pas : elles se partagent.*** Les Valeurs ainsi définies ne sauraient être appréhendées par des consentements à payer. Les Valeurs n'ont pas de prix.

Le recours à la monnaie comme étalon des Valeurs apparaît insupportable à certains, dont l'auteur de ces lignes. Il résulte d'une vision très particulière de l'économie dans laquelle la société est composée d'individus juxtaposés passant leur temps à calculer leurs plaisirs et leurs peines en recherchant une maximisation de leur « utilité ». Dans cette vision du monde, l'altruisme lui-même, étant une « valeur », serait exprimable sous la forme d'un consentement à payer. Il est compris comme une façon parmi d'autres de maximiser son « utilité » : je me dévoue pour les autres dans une recherche de maximisation de ma satisfaction égoïste. Le raisonnement circulaire est également totalitaire. Autant il est admissible de recourir à la monnaie pour quantifier des valeurs d'usage, autant cela paraît peu acceptable s'agissant d'esthétique ou de « valeur d'existence »⁵.

⁵ Accepterions nous de voir l'exercice des libertés soumis à évaluation contingente ? Il n'y a pourtant là qu'une différence de degré, non de nature, en économie du bien-être.

Quelle agrégation des résultats ?

L'économie du bien-être postule que la préférence collective résulte de l'agrégation des préférences individuelles. Cela est cohérent avec l'hypothèse d'un individu calculateur et maximisateur de son « utilité ». Mais les faits mettent parfois à mal cette vision du monde et il arrive que les réponses individuelles ne puissent tout simplement pas donner lieu à agrégation. Interrogés sur leur consentement à recevoir pour accepter que les arbres du village soient exploités par les forestiers, les villageois de l'est du Cameroun refusent de répondre sur la base d'une « carte de paiement » comme celle utilisée par le LERECO. Ils refusent de répondre en consentement individuel monétaire, et expriment des besoins *collectifs* : « *si on nous construit un pont ; si on nous répare le toit de l'église, etc.* ». Lorsque chaque individu exprime une préférence collective, comment agréger les préférences individuelles ? (Lescuyer et Weber, 2000)

Par ailleurs, les taux d'extrapolation sont fonction de l'évaluateur et du problème traité et posent à nouveau le problème des possibilités de manipulation, à des fins de justification d'un point de vue.

Evaluer ou justifier

Les glissements sémantiques sont fréquents dans la littérature consacrée à l'évaluation de la nature. La littérature emploie indifféremment les termes « évaluer » « valoriser » et « justifier ». L'évaluation économique est censée ne jamais donner « la » réponse mais fournir les éléments d'un arbitrage entre des options. L'analyse économique ne saurait servir à « justifier » sans cesser d'être crédible sur le plan scientifique. Pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit. Dans le cas de l'étude du LERECO en 1994, il s'agit de « justifier » la poursuite ou l'accroissement des aides aux agriculteurs pour la restauration des bocages et l'entretien des paysages agricoles. Dans leur étude de la "valeur économique de l'éléphant", Brown et Henry (1989) cherchent à « justifier » les dépenses dévolues à la conservation des pachydermes : seuls les touristes étrangers et les opérateurs touristiques sont interrogés, aucun autochtone. Il est ainsi possible d'avancer que la valeur économique de l'éléphant est corellée à celle de la vie des braconniers.

En quoi l'évaluation contingente est-elle légitime dans un processus de décision ? La seule légitimité qu'elle ait réellement acquise est d'ordre judiciaire, les tribunaux américains la reconnaissant comme élément acceptable dans un procès (NOAA, 1993). Cette légitimité judiciaire ne dit rien de la légitimité scientifique qui, pour l'instant et encore pour quelque temps au moins, trouve sa source dans le jugement par les pairs. On comprend bien qu'un avocat ait besoin de *justifier* son point de vue. On le comprend moins dans une démarche d'évaluation, donc d'arbitrage entre des options de décision.

Évaluation et décision : d'autres approches possibles

Dès lors que le recours à l'évaluation contingente tend à créer les valeurs qu'elle est supposée mesurer, d'autres méthodes d'appréciation sont possibles, qui n'ont pas la monnaie pour étalon. Le Royaume-Uni met en œuvre des « jurys de citoyens » (*Citizens' Juries*) pour la discussion de solutions à apporter à des problèmes locaux. La France a recouru à une « Conférence des Citoyens » pour discuter l'acceptabilité des OGM (Joly et al., 1999), et le Royaume Uni a organisé une conférence de même nature à propos du devenir des déchets nucléaires (de Marchi et Ravetz, 2001).

Il est également possible de recourir à la médiation comme moyen de faire émerger des préférences concernant le long terme, lorsque l'enjeu est local. Le médiateur ne recherche pas le consensus, considéré comme un équilibre instable et peu durable. Il a pour objectif de faire émerger un agrément sur des objectifs de très long terme, à partir duquel les enjeux présents pourront être discutés (Weber, 1996). La décision ne devrait pas être prisonnière de l'évaluation : il est dommageable de faire procéder à des évaluations avant que des hypothèses de décisions aient été élaborées.

CONCLUSION

En fin de compte, de quoi s'agit-il ? De multiplier des « valeurs » instantanées ou, ce qui revient au même, des variations de bien-être à un instant donné ? Ou s'agit-il de décider ? Ou encore, s'agit-il d'évaluer pour éclairer- ou pour justifier- la décision ? Les auteurs répondent que les méthodes d'évaluation coût - avantage classiques donnent nécessairement raison à la destruction de l'environnement dans la mesure où celui-ci est considéré comme n'ayant pas de valeur. Et, disent-ils, il faut bien arriver à lui conférer une valeur qui traduise au moins son utilité pour la satisfaction des besoins des humains. L'Action concertée EVE (*Environmental Valuation in Europe*) répond dans une synthèse que « *traiter l'environnement comme une marchandise peut agir en retour sur des conceptions plus larges de la valeur. Une préoccupation concerne l'aspect moral, social et spirituel des entités évaluées. (...) Voir l'environnement comme un ensemble d'objets qui peuvent être échangés sur un marché modifie profondément la façon dont nous interagissons avec et dans l'environnement* » (Spash et Carter, 2001).

Deux attitudes sont possibles. La première, qui développe les évaluations contingentes, considère qu'il convient d'améliorer les analyses coût - bénéfice comme bases de la décision, en conférant une valeur marchande, un prix, à la nature. La seconde considère qu'il convient de ne pas se limiter à une seule méthode et que la consultation du public concerné peut se faire sur d'autres bases que la référence monétaire.

Il n'y a pas lieu pour autant de se priver de l'évaluation contingente : le recueil de consentements à payer et à recevoir fait partie de la panoplie depuis très longtemps et tout inventeur a cherché à savoir ce que ses contemporains seraient prêts à payer pour en disposer. Il s'agit par contre de la remettre à sa place : autant elle peut avoir une fiabilité dans l'expression de consentements à payer *réels* pour des biens ou des services *réels* sur un marché *réel*, autant son utilisation à travers la création de marchés fictifs peut prêter à toutes les manipulations. L'évaluation contingente a prouvé son utilité dans un certain nombre de projets où elle servait à apprécier la nature des équipements à mettre en œuvre au regard des besoins de la population. Un projet d'approvisionnement de villages en eau a utilisé l'évaluation contingente pour savoir combien les villageois seraient prêts à payer pour disposer de l'eau au centre du village, à la porte de leur concession, ou à l'intérieur de celles-ci (Whittington et al, 1990 et 1991). L'évaluation a permis d'ajuster les prestations aux

besoins de la population, même si l'eau disponible, finalement, était gratuite⁶. A l'opposé, que signifie le calcul de Costanza et al. (1999) selon lequel la « valeur » du « capital naturel et des services rendus par les écosystèmes » serait de 10³² milliards de dollars ? Cette valeur est présentée comme une variation instantanée du bien-être mondial. Le milliard et demi de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour perçoit-il cette variation de bien-être ? En quoi cette « valeur » peut-elle servir les décideurs, comme l'espèrent les auteurs ? Si l'étude était reproduite après le 11 septembre 2001 et l'effondrement des bourses, que « vaudraient » le « capital naturel » et les « services rendus par les écosystèmes » ?

En ce qui concerne la multifonctionnalité, le problème peut être pris sous deux angles. Le LERECO partait de l'idée que la friche constitue une perte de bien-être par rapport au paysage agricole et que la disparition des haies revient également à une perte de bien-être. Ce point de vue est légitime, indépendamment de toute justification par des consentements à payer. Un militant écologiste, par contre, soutiendrait le bocage contre le paysage sans haies, mais également la friche contre le paysage agricole, si son échelle d'appréciation était celle de la biodiversité et du retour à la « nature ». Il est douteux qu'une évaluation contingente puisse les départager. La décision d'entretenir le paysage agricole se servira peut-être des évaluations existantes comme *justification ex-post*, mais peu vraisemblablement comme *base ex-ante* de la décision.

En fin de compte, ne peut-on faire confiance au débat démocratique, en réunissant une conférence de citoyens, suivie d'un débat parlementaire, qui discuteraient chacun à leur tour les enjeux d'une politique agricole pour les années à venir ? Seul le débat public peut capturer la diversité des représentations et des Valeurs, au service de choix collectifs. La science n'y perdrait pas sa crédibilité ; certains intérêts catégoriels se sentiraient peut-être menacés. Mais la démocratie y gagnerait, sur un sujet qui concerne la société toute entière.

⁶ Pour comprendre l'enjeu, il faut savoir que l'eau, dans le Sahel est fréquemment achetée à des porteurs d'eau, à un prix au litre élevé.



PAYSAGE (C) :

Paysage de champs ouverts avec disparition des haies.

Risques de pollution plus élevés des sols et des eaux.



PAYSAGE (D) :

Paysage de bocage avec restauration et entretien des haies.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- Amigues J.P. ; Desaignes, B. ; Vuong, Q.H., 1996. L'évaluation contingente : controverse et perspectives. *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurale*, n° 39-40 : 123-150.
- Brown, G.Jr. ; Henry, W. 1989. *The Economic Value of Elephants*. LEEC paper 89-12, IIED, 18 pages.
- Costanza, R. ; d'Arge, R. ; de Groot, R. ; Farber, S. ; Grasso, M. ; Hannon, B. ; Limburg, K. ; Naeem, S. ; O'Neil, R.V. ; Paruelo, J. ; Raskin, R.G. ; Sutton, P. ; van den Belt, M., 1997. The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital. *Nature*, 387, 15 mai : 253-260.
- Desaignes, B. ; Point, P., 1993. *L'économie du patrimoine naturel*. Paris, Economica, 319 pages.
- De Marchi, B. ; Ravetz, J.R. 2001. *Participatory Approaches to environmental Policy*. Policy research brief N°10, EVE Concerted Action, Cambridge Research for the environment, 18 pages.
- Demeure dit Latte, M., 1995. *Méthode d'évaluation contingente*. Ecole Polytechnique et Cirad, 51 pages, multigr.
- Dixon, J.A. ; Sherman, P.B., 1990. *Economics of Protected areas. A New Look at Benefits and costs*. Washington D.C., Island Press, 234 pages.
- Garrabé, M., 1994. *Ingénierie de l'évaluation économique*. Paris, ellipses, 255 pages.
- Latour, B., 1991. *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, la Découverte.
- Lescuyer, G., 2000. *Evaluation économique et gestion viable de la forêt tropicale. Réflexion sur un mode de coordination des usages d'une forêt de l'est-Cameroun*. Thèse, Paris, EHESS, 2 volumes, 417 et 215 pages, multigr.
- OCDE 1995. *Évaluation des politiques et projets environnementaux. Un guide pratique*. Paris, OCDE, 220 pages.
- O'Connor, M. ; Spash, C.L. (eds.), 1999. *Valuation and the Environment. Theory, method and practice*. London, Edward Elgar, advances in ecological economics, 339 pages.
- Pearce, D. ; Turner, R.K., 1990. *Economics of natural resources and the environment*. London, Harvester Wheatsheaf, 378 pages.
- Pearce, D. ; Moran, D., 1994. *The Economic Value of Biodiversity*. London, Earthscan, 172 pages.
- Perrings, C., 1995. The economic Value of Biodiversity. In « *Global Diversity Assessment* ». Heywood, V.H. et Watson, R.T. (eds). UNEP, Cambridge University Press : 825-907
- Phillips, A.(ed.), 1998. *Economic values of Protected Areas. Guidelines for Protected Areas Managers*. Gland, World Commission on Protected Areas (WCPA), Best Practices Protected Area Guidelines Series N° 2. IUCN, 174 pages.
- Spash, C.L., Carter, C., 2001. *Environmental Valuation in Europe : from the Concerted Action..* Policy research brief N°11, EVE Concerted Action, Cambridge Research for the environment, 18 pages.
- Whittington, D. ; Briscoe, J. ; Mu, X. ; Baron, W., 1990. Estimating the Willingness to Pay for Water Services in Developing Countries : a Case Study of the Use of contingent Valuation Surveys in Southern Haiti. *Economic development and cultural change*, 38(2) : 293-311.
- Whittington, D., Lauria, D.T. ; Mu, X., 1991. A Study of Water Vending and Willingness to Pay for Water in Onitsha. *World Development*, 19 (2)3 : 179-198